

HOLDING ARM

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €

354 A Rue du Bon Vent - Montfavet

84140 AVIGNON

RCS AVIGNON 985 236 306

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE
L'APPORT DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'APPORT DE TITRES
DE LA SOCIETE RM CONSULTANTS GROUPE AU BENEFICE DE LA
SOCIETE HOLDING ARM**

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE RM CONSULTANTS GROUPE AU BENEFICE DE LA SOCIETE HOLDING ARM

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société HOLDING ARM en date du 8 mars 2024, concernant l'apport en nature devant être effectué par Madame Neige GAILLARD, Monsieur Benjamin LEMORT, Monsieur Julien LOMBARD et Monsieur Olivier TALON dans le cadre de la réorganisation des participations détenues par eux-mêmes, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport signé par les apporteurs et le représentant de la société bénéficiaire concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué des diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport majorée, le cas échéant, de la prime d'émission.

La mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées de façon détaillée dans le projet contrat d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par les 4 apporteurs s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des participations détenues par eux-mêmes, dans un contexte de cession du groupe auquel appartient la société RM CONSULTANTS GROUPE.

1.2 Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1 Apporteurs

Les apporteurs de l'apport envisagé sont :

- Madame Neige GAILLARD , née le 21 mars 1991 à Valence (26), demeurant au 51 ter Avenue de la Libération – 26000 Valence, célibataire, non pacsé, à hauteur de 98 actions apportées ;
- Monsieur Benjamin LEMORT, né le 26 août 1986 à Calais (62), demeurant au 16 Rue Auguste Giraud – 26000 Valence, célibataire, non pacsé, à hauteur de 97 actions apportées ;
- Monsieur Julien LOMBARD, né le 7 septembre 1982 à Tournon-sur-Rhône (07), demeurant au 56 D Rue des Luettes – 07300 Tournon-sur-Rhône, pacsé le 3 août 2016 avec Madame Delphine MONNERON, sous le régime de communauté réduite aux acquêts , à hauteur de 195 actions apportées ;
- Monsieur Olivier TALON, né le 5 septembre 1967 à Bourg-de-Péage (26), demeurant au 3 lot Horizon II – 26120 Malissard, marié le 5 septembre 1992 avec Madame Florence BERANGER, sous le régime de communauté de biens, à hauteur de 100 actions apportées.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1.2.2 Société bénéficiaire

La société bénéficiaire de l'apport envisagé est la société HOLDING ARM, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé au 354 A Rue du Bon Vent - Montfavet – 84140 Avignon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Avignon sous le numéro 985 236 306, représentée par sa Présidente, la Société H T A, elle-même représentée par son cogérant Monsieur Laurent PEYRE.

1.2.3 Liens entre les parties

Il n'existe pas de lien particulier entre les parties concernées par l'opération d'apport.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport en nature concerne La pleine propriété de 490 actions sur les 1 000 actions composant le capital de la société RM CONSULTANTS GROUPE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros ayant son siège social au 36 Rue Jean Jullien Davin – 26000 Valence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 844 219 832, dont le Président est Monsieur Jean Luc HERRMANN.

La société RM CONSULTANTS GROUPE a pour objet social « l'exercice de la profession d'expert-comptable et l'exercice de la profession de commissaire comptes ».

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dont la détention de participation de toute nature et agir notamment en qualité de holding animatrice, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, notamment leurs règles de déontologie respectives. A ce titre, la société s'engage à respecter :

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

- la réglementation liée aux incompatibilités et aux risques de conflits d'intérêts propre à chaque profession,
- l'indépendance de l'exercice professionnel de ses associés et de ses salariés.

Le capital social de RM CONSULTANTS GROUPE est réparti à ce jour comme suit :

Associés	Nombre de titres détenus en pleine propriété	Pourcentage de capital et de droit de vote
AUDIT FINANCE ET STRATEGIE	500	50,00 %
Jean-Luc HERRMANN	10	1,00 %
Neige GAILLARD	98	9,80 %
Benjamin LEMORT	97	9,70 %
Julien LOMBARD	195	19,50 %
Olivier TALON	100	10,00 %
TOTAL	1 000	100%

L'apport est soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La Société Bénéficiaire étant régulièrement soumise à l'impôt sur les sociétés, l'Apporteur déclare, en ce qui concerne l'imposition des plus-values d'apport, relever du régime fiscal édicté par l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, consistant en un sursis d'imposition de la plus-value réalisée.

L'apport étant soumis au régime de droit commun des apports en nature, il sera en conséquence enregistré gratuitement en application des dispositions de l'article 810, I du Code général des impôts.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
 SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
 et à la compagnie des commissaires aux comptes
 Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1.3.2 Conditions suspensives

Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'après réalisation des conditions suivantes :

- établissement d'un rapport d'un commissaire aux apports comportant l'appréciation de la valeur desdits apports par les Apporteurs,
- autorisation préalable des présents apports par les associés de la société RM CONSULTANTS GROUPE aux termes d'une décision d'assemblée des associés conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de RM CONSULTANTS GROUPE,
- approbation de l'évaluation des apports et constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Bénéficiaire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et aux stipulations des statuts.

1.3.3 Rémunération de l'apport

L'apport des 490 actions est évalué à 707 095 euros (cf. 1.4) et la société bénéficiaire nouvellement créée et sans activité propre à 2 000 euros, soit la valeur de son capital social. La valeur unitaire des actions de la société Bénéficiaire donc de 1 euro.

En conséquence, les apports effectués seront rémunérés de la manière suivante :

- à Madame Neige GAILLARD, de 141 419 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées qui seront créées à titre d'augmentation de capital social sans prime d'émission,
- à Monsieur Benjamin LEMORT, de 139 976 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées qui seront créées à titre d'augmentation de capital social sans prime d'émission,
- à Monsieur Julien LOMBARD, de 281 395 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées qui seront créées à titre d'augmentation de capital social sans prime d'émission,
- à Monsieur Olivier TALON, de 144 305 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées qui seront créées à titre d'augmentation de capital social sans prime d'émission.

La société bénéficiaire portera ainsi son capital à la somme de 709 095 euros.

Les 707 095 actions nouvelles émises en rémunération de l'apport porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Les actions nouvelles seront cessibles à compter de la date de la décision de l'assemblée générale de la Société Bénéficiaire qui approuvera l'apport réalisé aux termes des présentes.

Les actions de la société HOLDING ARM devant être émises à la valeur nominale, aucune prime d'apport ne sera créée à l'occasion de la présente opération d'apport.

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y pas d'avantages particuliers octroyés dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation des actions apportées résulte de la valorisation de la société RM CONSULTANTS GROUPE et ses filiales, telle qu'elle ressort d'une approche d'évaluation arrêtés d'un commun accord entre les parties sur la base des comptes annuels de la société RM CONSULTANTS GROUPE arrêtés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été approuvés par les assemblées Générales Ordinaires Annuelles en date du 30 juin 2023. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 n'ont pas encore été approuvés par les Assemblées Générales.

La valeur des apports a été déterminée en utilisant la méthode d'évaluation suivante : Multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation moyen des exercices de la société RM CONSULTANTS GROUPE clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 duquel ont été soustrait la dette financière nette de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Selon cette méthode, la valorisation globale de RM CONSULTANTS GROUPE a été arrêtée d'un commun accord entre les Parties à un montant de 1 443 052 euros, la valeur unitaire en pleine propriété des titres RM CONSULTANTS GROUPE a été évaluée à 1 443,052 euros par titre

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

1.4.2 Description de l'apport

Les 490 actions de la société RM CONSULTANTS GROUPE ont été évaluées à leur valeur réelle à 707 095 euros soit une valeur unitaire de 1 443,052 euros.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, étant rappelé que ces diligences ne peuvent être assimilées à un audit.

Les principaux travaux réalisés peuvent être résumés ainsi :

- Pour comprendre le contexte de l'opération proposée et pour en analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales, nous nous sommes entretenus avec les différents intervenants à cette opération.
- Nous avons pris connaissance du projet de statuts constitutifs et des principaux documents juridiques préparés à l'occasion de l'opération.
- Nous nous sommes assurés de la pleine propriété et de la libre disponibilité des titres de la société RM CONSULTANTS GROUPE apportés par Madame Neige GAILLARD, Monsieur Benjamin LEMORT, Monsieur Julien LOMBARD et Monsieur Olivier TALON.
- Nous avons obtenu et revu l'approche d'évaluation réalisée.
- Nous nous sommes assurés auprès des différents intervenants à l'opération de l'absence de faits ou d'événements, jusqu'à la date du présent rapport, susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

- Enfin, nous avons demandé une lettre d’affirmation au dirigeant de la société HOLDING ARM portant notamment sur les éléments intervenus dans la société jusqu’à la date d’établissement du présent rapport ainsi que sur l’exhaustivité des informations transmises dans le cadre de cette opération.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l’apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L’apport de titres envisagé est effectué par des personnes physiques.

Aux termes du projet de traité d’apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle des titres RM CONSULTANTS GROUPE en tant que valeur d’apport. Le choix de cette méthode de valorisation n’appelle pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l’apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les apporteurs des titres de la société RM CONSULTANTS GROUPE objet du présent apport.

2.4 Appréciation de la valeur de l’apport

L’évaluation des actions apportées résulte de la valorisation de la société RM CONSULTANTS GROUPE et ses filiales, telle qu’elle ressort d’une approche d’évaluation arrêtés d’un commun accord entre les parties sur la base des comptes annuels de la société RM CONSULTANTS GROUPE arrêtés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

La valeur des apports a été déterminée en utilisant la méthode d’évaluation suivante : Multiple de l’Excédent Brut d’Exploitation moyen des exercices de la société RM CONSULTANTS GROUPE clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 duquel ont été soustrait la dette financière nette de l’exercice social clos le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes tout d’abord assurés de la cohérence de l’approche d’évaluation retenue et avons vérifié la correcte prise en compte des éléments servant de base aux calculs.

LIN AUDIT & CONSEIL

36 bis, chemin du bois roux – 69300 CALUIRE ET CUIRE
SARL inscrite au tableau de l’ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes
Capital de 100 000 Euros – RCS Lyon 808 958 367

Le multiple d'EBE retenu pour cette valorisation n'appelle pas de commentaire de notre part et paraît cohérent par rapport aux données actuelles du secteur. La « dette nette » correspond à la trésorerie comptable au 31/12/2023. Ce point a fait l'objet de rapprochements par nos soins.

Nos travaux menés sur cette approche de valorisation, ne remettent pas en cause les évaluations effectuées par les parties.

Sur la base de nos travaux, ainsi que les vérifications et autres évaluations menés par nos soins, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible d'affecter, à la date de réalisation juridique de l'opération, la valeur des apports réalisés dans le cadre de l'opération d'apport, ce, en regard de notre objectif visant à nous assurer de la non-surévaluation des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 707 095 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur au nominal des actions nouvelles à émettre par la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Caluire-et-Cuire, le 20 mars 2024

Le commissaire aux apports

LIN AUDIT & CONSEIL



Julien Linares
